



**SAINT-JACQUES
LE-MINEUR**

91, rue Principale
Saint-Jacques-le-Mineur
Québec, J0J 1Z0

Téléphone : (450) 347-5446
Télécopieur : (450) 347-5754
Courriel : info@sjlm.ca

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

LOCATION DE MATÉRIEL

1. COORDONNÉES DU LOCATAIRE

Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

2. ITEMS LOUÉS

Item	Quantité	Tarif			Sous-total
Tables rectangulaires	_____ <input type="checkbox"/> Organisme (gratuit)	<input type="checkbox"/> Résident (5\$)	<input type="checkbox"/> Non-résident (10\$)	_____ \$	
Chaises	_____ <input type="checkbox"/> Organisme (gratuit)	<input type="checkbox"/> Résident (3\$)	<input type="checkbox"/> Non-résident (5\$)	_____ \$	
Chapiteau (dépôt de garantie de 50\$ exigé)	_____ <input type="checkbox"/> Organisme (gratuit)	<input type="checkbox"/> Résident (20\$)	<input type="checkbox"/> Non-résident (40\$)	_____ \$	
Remorque réfrigérée (avec livraison et récupération, dépôt de garantie de 1000\$ exigé)	N/A	500\$ par jour ou événement. 750\$ par fin de semaine. (Des frais au km s'ajoutent pour la livraison aux municipalités autres que celles de la MRC des Jardins-de-Napierville.)			_____ \$
Dépôt de garantie (remboursable lors du retour de l'équipement en bonne condition) : _____ \$					
TOTAL : _____ \$					
Date de location : _____		Date de retour : _____			

4. SIGNATURE

Signature : _____ Date : _____

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES SERONT TRAITÉES

Dispositions relatives à la location de la remorque réfrigérée

Le tarif de location de la remorque réfrigérée est établi pour une fin de semaine, avec livraison de la remorque le vendredi et ramassage le lundi. Le tarif pourrait varier dans le cas où la location serait pour plus ou moins longtemps, à discuter avec le personnel municipal.

1. Le locataire sera responsable de s'assurer que la remorque est entreposée dans un lieu sécuritaire et que tous les dispositifs de sécurité sont utilisés adéquatement sur la remorque;
2. Le locataire devra remettre la remorque à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur dans son état d'origine;
3. En ce qui concerne les dommages ou bris à la remorque, la procédure suivante s'appliquera : la municipalité informera le locataire du bris, effectuera la ou les réparations nécessaires et appliquera les frais de la dépense au dépôt de garantie s'il y a lieu ou fera parvenir la facture au locataire si le montant de la réparation dépasse le dépôt.

La municipalité Saint-Jacques-le-Mineur se réserve le droit :

1. De visiter les lieux de l'événement, sans préavis, pour s'assurer que le locataire respecte le contrat;
2. De mettre fin au contrat immédiatement sans préavis si le locataire ne respecte par le contrat;
3. De refuser, sans explication, la location de la remorque réfrigérée.

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION (ne pas remplir)

Équipement loué : _____

Locataire : _____

Date de location : _____

Remboursement du dépôt : Total Partiel (montant : _____ \$) # de chère : _____

Raison du remboursement partiel :

Signature du représentant : _____

Date : _____